

Système de gestion des décisions des instances Recommandation

	Numéro de dossier :1100148001
Unité administrative responsable	Direction générale, Direction des affaires institutionnelles, Projets spéciaux
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Sommet	Chantier 4.1.1 (4.2 & 4.4) - Démocratie - Charte des droits et responsabilités des citoyens
Contrat de ville	-
Projet	•
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités conformément à l'article 42 de la Charte montréalaise.

Il est recommandé:

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique sur la révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* conformément à l'article 42 de la Charte montréalaise et, à cet effet, de retenir comme objets de la consultation publique : l'évaluation des droits et responsabilités - pertinence, efficacité et couverture - énoncés à la Partie II, excluant le droit d'initiative, et l'évaluation des processus de suivi, d'enquête et de plainte prévus aux articles 32 à 41 de la Charte montréalaise.

Signé par Robert PILON/MONTREAL le 2010-06-29 14:12:55, en fonction de /MONTREAL.		
Signataire:	Robert PILON	

DIRECTEUR DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES Direction générale, Direction des affaires institutionnelles

Numéro de dossier: 1100148001